

0310001H
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE ARMAND LATOUR

31160 ASPET
Tel : 0561884080

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2023

Réuni le : 14/11/2023

Sous la présidence de : Anne Gaspari

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Les membres du CA donnent délégation au CE pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0